

**ETUDE DU BASSIN DU RU DU CUIVRE**  
**Partie 1 : élaboration du processus de concertation**

**SOMMAIRE**

1. Principe.....	2
2. Déroulement .....	2
3. Identification des acteurs .....	3
4. Rôle et composition des différentes instances .....	4

## 1. Principe

---

La concertation peut se définir comme « un processus d'échange entre plusieurs personnes ou organismes porteurs d'intérêts différents qui cherchent à aboutir collectivement à des propositions en vue d'orienter des décisions futures » (Comédie, <http://www.comedie.org>). Le but de cette méthode est d'aboutir à des visions et des décisions partagées par un maximum d'acteurs, en partant de visions et d'intérêts différents. Cet aboutissement se fait en croisant les regards et en tenant compte des divergences. La concertation peut également permettre d'aboutir à des solutions plus efficaces et d'anticiper les éventuelles difficultés qui pourraient survenir, par la mobilisation des savoirs locaux et une meilleure prévention ou gestion des conflits.

Pour la mettre en œuvre, des outils sont proposés par différents organismes tels que la société coopérative Lisode ou le projet Comédie piloté par plusieurs associations. En particulier, le site internet de Comédie propose de nombreuses informations et conseils sur la mise en œuvre de processus de concertation. C'est pourquoi cette ressource a été majoritairement utilisée pour établir un calendrier prévisionnel du processus et la composition des différentes instances envisagées.

2

Ces outils ne se veulent pas universels mais adaptables selon les situations. En comparant les indications de Comédie avec celles d'autres organismes (Lisode, IRSTEA, AERMC), on peut d'ailleurs noter quelques variantes dans l'organisation de la concertation. Des modifications au déroulement proposé par Comédie ont donc été apportées dans la situation présente. Des adaptations au cours du processus ont également été réalisées, d'autres pourront également être apportées par la personne qui poursuivra le travail engagé.

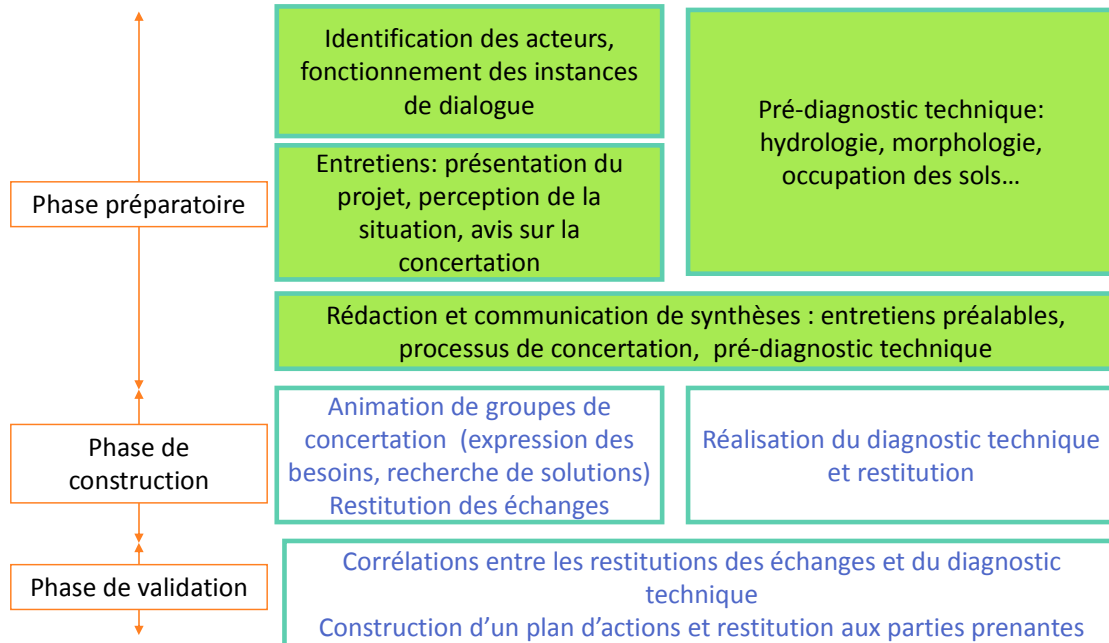
## 2. Déroulement

---

Le processus de concertation est organisé en trois phases : une phase préparatoire, une phase de construction et une phase de validation. La phase préparatoire a été menée de juin à août 2017, elle a consisté à identifier les acteurs concernés, à établir le fonctionnement de la concertation avec un calendrier prévisionnel et la composition des différentes instances participant à la concertation. Des entretiens avec différents membres des parties prenantes ont également été menés. Cette phase préparatoire comporte de plus un pré-diagnostic technique, qui sera par la suite complété en accord avec les acteurs lors de la phase de construction. C'est également pendant cette phase de construction qu'aura lieu l'animation de groupes de travail dans le but de rechercher des solutions. Le diagnostic technique

permettra d'identifier quelles sont les solutions les plus pertinentes : gain écologique ; rapport efficacité/coût ; complexité de mise en œuvre... Enfin, lors de la phase de validation, un plan d'actions sera établi entre les parties prenantes.

Déroulement du processus de concertation (GUILLOTEAU C., 2017)  
En vert, les étapes réalisées au moment de la rédaction du présent rapport.



Des restitutions sont prévues à la fin de chaque phase pour présenter les avancées. Pour la phase préparatoire, une réunion a été effectuée le 17 août 2017 à la mairie de Fontenouilles pour présenter le projet et les travaux effectués. Toutes les personnes rencontrées lors des entretiens de la phase préalable ainsi que les partenaires techniques ont été conviés. Des documents synthétisant les résultats des entretiens (partie 2) et de la première phase du diagnostic technique (partie 3) sont également disponibles.

### 3. Identification des acteurs

La première étape a consisté à identifier les acteurs concernés pour les inclure au processus. Les acteurs institutionnels ont été déterminés à partir des différents annuaires disponibles (celui de la régie rivière et ceux disponibles sur les sites internet des différents organismes). Des améliorations ont été apportées grâce aux connaissances de Marie DOUANE, afin de mieux cibler les acteurs selon leurs fonctions ou leur disponibilité. Pour les acteurs locaux, le choix s'est dans un premier temps porté sur les maires des communes. Ce choix est justifié par le fait que le territoire comporte des communes de relativement petite taille (de 62 à 1047 habitants) et dont les maires peuvent être liés au monde agricole. Les Associations Foncières de Remembrement (AFR) ont également été sollicitées. Elles sont présentes dans

l'ensemble des communes du territoire à l'exception de Chambeugle et rassemblent les propriétaires des terrains agricoles. Leurs présidents peuvent être des représentants des exploitants et faciliter le lien avec ces derniers. Les exploitants doivent également être représentés mais, dans un premier temps, la prise de contact avec cette catégorie d'acteurs s'est faite au travers des autres acteurs pouvant également être exploitants. En effet, il est nécessaire de faire participer les acteurs locaux sans devoir pour autant les faire participer dans leur totalité à chaque étape du processus. Il faut également noter que la saison estivale est une période de travail agricole intense et de congés, ce qui a pu parfois retarder certaines prises de contact.

Pour la suite du processus de concertation, il sera nécessaire de contacter l'ensemble des agriculteurs du bassin, dans un but d'information voir de participation à la concertation. Pour cela, les parcelles concernées ont été recensées, grâce aux données SIG de la base de données Majic, qui fournit les références cadastrales ainsi que les noms et adresses des propriétaires des parcelles des communes de l'Yonne. Cependant, ces données n'étaient pas disponibles pour toutes les communes et les mairies de Marchais-Beton et Douchy ont été contactées pour les obtenir.

4

Dans le cas des parcelles cultivées, le propriétaire n'en est pas nécessairement l'exploitant. Il apparaît intéressant de pouvoir contacter les exploitants, notamment pour leurs connaissances du terrain. Les présidents des AFR et les mairies ont pu fournir les noms des exploitants dans certaines communes. Il faudra cependant garder à l'esprit que ces listes ne sont pas toujours exhaustives, un des exploitants avait par exemple été omis dans une des communes. Pour avoir une liste exhaustive, il pourrait être envisageable de contacter les exploitants déjà répertoriés afin de confirmer ou compléter la liste existante.

#### **4. Rôle et composition des différentes instances**

---

Les acteurs identifiés ont ensuite été répartis dans les instances -ou groupes- suivantes, déterminées à partir de la bibliographie (Comédie, Lisode, IRTEA, AERMC) :

- la **cellule d'animation** est chargée de l'organisation de l'ensemble des étapes de la concertation ;
- le **comité de pilotage** est chargé de la prise de décision finale après avoir suivi et validé les différentes phases de l'ensemble du processus ;
- le **comité technique** est chargé d'apporter les éléments pour déterminer quelles solutions sont envisageables d'un point de vue réglementaire et technique. Il a donc un rôle de soutien et de conseil ;

- le **comité de consultation** est chargé d'apporter les éléments permettant de prendre en compte les enjeux propres du territoire et des acteurs. Il participe à l'élaboration des solutions, via les groupes de travail ;
- les **groupes de travail** sont des sous-groupes du comité de consultation. Ils permettent d'apporter les connaissances de terrain nécessaires pour élaborer le diagnostic technique. Ils sont également sollicités pour proposer des solutions, ensuite étudiées par le comité technique ;
- le groupe d'**information** est informé de l'avancement du projet, lors de ces principales étapes.

La répartition présentée ci-après est prévisionnelle car imposer à un acteur sa participation à la concertation et lui assigner un groupe ne paraît pas judicieux au regard des principes de la concertation. Cependant, afin de proposer un cadre général lors des entretiens préalables, une composition provisoire a été élaborée et présentée dans un document diffusé lors des entretiens préparatoires, présentant également le calendrier prévisionnel de la concertation.

Articulation des différentes instances et leur composition (GUILLOTEAU C., 2017)

